

Lancement de l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA) aux Antilles-Guyane se poursuit

Communiqué de presse – 05/09/2022

L’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise aux Antilles-Guyane, l’enquête sectorielle annuelle (ESA) auprès de 7 500 entreprises de l’industrie, de la construction, du commerce et des services.

Cette enquête a débuté en avril 2022 et se poursuit jusqu'en janvier 2023. Ses résultats permettent de calculer les évolutions annuelles et d'estimer l'impact économique de la crise sanitaire actuelle.

L’Insee a plus que jamais besoin de votre participation pour assurer la qualité des statistiques d’entreprises et vous remercie de répondre à cette enquête afin de conforter des statistiques d’entreprises utiles pour le développement économique du département.

L’ESA sert également à élaborer, chaque année, les comptes économiques régionaux et notamment d’évaluer la richesse produite et son évolution dans le temps à travers le calcul du produit intérieur brut (PIB). L’enquête sectorielle annuelle est revêtue du visa n°2022A006EC qui la rend **obligatoire** et relève de la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l’obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Répondre à cette enquête, c’est donc s’associer à une mission d’intérêt général.

Pour en savoir plus, l'étude est disponible sur : www.insee.fr

Contact presse : Retrouvez-nous sur :

 sr972-bureau-de-presse@insee.fr

